



Auvergne, Puy-de-Dôme
Billom
rue du Champ de Mars

La subdivision de la DDE à Billom

Références du dossier

Numéro de dossier : IA63002688
Date de l'enquête initiale : 2021
Date(s) de rédaction : 2022
Cadre de l'étude : opération ponctuelle Patrimoine XXe siècle
Degré d'étude : monographié

Désignation

Dénomination : établissement administratif
Précision sur la dénomination : Subdivision de la Direction départementale de l'Équipement du Puy-de-Dôme
Destinations successives : architecture de l'administration ou de la vie publique

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en écart
Références cadastrales : 2021, AD, 109

Historique

Résumé chronologique : concours d'architecture en 1980 ; permis de construire accordé le 17 mars 1982 ; début des travaux en août 1982 ; mise en service vers septembre 1983.

L'édifice de la subdivision de Billom de la Direction départementale de l'Équipement du Puy-de-Dôme date de 1980-1983. De toute évidence, il a été le premier bâtiment public auvergnat construit pour utiliser l'énergie solaire comme moyen de chauffage des locaux et de l'eau sanitaire. Bien que les dispositifs techniques de captation de l'énergie solaire ne soient plus en place, le bâtiment a conservé l'essentiel de ses formes spécialement adaptées à cette captation.

Les premières maisons solaires dites « passives » (dans lesquelles un mur épais était chauffé par le soleil et restituait la chaleur aux espaces intérieurs) ont été construites aux États-Unis d'Amérique peu après la Seconde Guerre mondiale. Dans les années 1960 et au début des années 1970, diverses recherches furent menées, notamment par l'architecte américain David Wright. Des techniques solaires « passives » ou « actives » furent expérimentées (ces dernières mettant généralement en œuvre des capteurs solaires vitrés dans lesquels circulait un fluide caloporteur). En corollaire se développa le concept d'architecture « bioclimatique », concept destiné principalement à valoriser, lors de la création d'un bâtiment, l'environnement géographique et climatique ainsi que le respect de la vie quotidienne et de la santé des habitants. De même se manifesta un nouvel intérêt pour l'architecture vernaculaire traditionnelle et ses adaptations aux conditions des terroirs. Cependant, l'architecture « solaire » ne prit son réel essor qu'à partir du premier choc pétrolier de 1973. L'énergie solaire fut perçue comme une alternative économiquement crédible par rapport aux énergies issues du pétrole et du charbon. En France, comme dans la plupart des pays industrialisés, de nombreuses initiatives virent le jour. Elles furent l'œuvre de particuliers, d'écologistes, de scientifiques, d'architectes, d'entreprises. L'État français ne tarda pas à mettre en place les premières structures administratives dans le cadre d'une politique globale d'économie de l'énergie. La Délégation aux Énergies nouvelles et le Commissariat à l'énergie solaire (COMES) virent le jour respectivement en avril 1975 et en mars 1978. Des « appels à idées » furent émis, par exemple les appels « HOT » (Habitat original par la Thermique). En 1979, la Direction de l'habitat et de la construction du ministère de l'Équipement lança le concours « 5 000 maisons solaires ». La même année, le projet de construction de l'établissement du COMES à Sophia Antipolis fit l'objet du premier concours public d'architecture solaire.

À partir de 1976, des revues et des ouvrages spécialisés diffusèrent les connaissances techniques nouvellement acquises et montrèrent des réalisations architecturales récentes. Par exemple, les revues *L'architecture d'aujourd'hui* et *Techniques et architecture* abordèrent « l'architecture du soleil » dans plusieurs numéros [1]. De même, dans les écoles d'architecture,

des enseignants donnèrent des cours sur le sujet et des étudiants lui consacrèrent des recherches. Ainsi, à l'École d'architecture de Clermont-Ferrand, deux premiers mémoires sur « l'habitat solaire » furent soutenus en 1978 et 1979 [2]. C'est dans ce contexte général et particulier que s'inscrivit le projet imaginé par Jean-Paul Reuillard pour le concours de maîtrise d'œuvre de la subdivision de la DDE de Billom. Fraîchement diplômé après des études à l'école d'architecture de Clermont-Ferrand, Jean-Paul Reuillard débutait alors sa carrière. Selon son témoignage [3], le programme du concours ne comportait pas de volet « énergie solaire ». Le jeune architecte fit donc preuve d'audace en présentant un parti architectural essentiellement fondé sur l'utilisation de cette technologie innovante. L'initiative se révéla payante : Jean-Paul Reuillard remporta le concours [4]. Les deux autres concurrents n'avaient pas proposé une telle solution.

Après une phase de mise au point et de consultation des entreprises, la demande de permis de construire fut déposée le 21 octobre 1981 (complétée le 24 novembre 1981). Le permis fut accordé le 17 mars 1982. Les travaux débutèrent en août suivant et s'achevèrent à la fin de l'automne 1983.

La technologie solaire du début des années 1980 était encore expérimentale. Celle utilisée pour la subdivision de la DDE de Billom se révéla rapidement déficiente. Au bout de deux ans, des fuites apparurent sur le réseau caloporteur des capteurs solaires. Par ailleurs, le réseau du chauffage par le sol subit un important embouage. En 1989, le dispositif de captage de l'énergie solaire fut abandonné. Une chaudière à gaz prit le relais. Bien qu'il ait été prévu dans le projet initial de pouvoir adapter les dispositions du bâtiment en fonction des progrès prévisibles des techniques solaires, l'essai avait tourné court. Au-delà du cas particulier de la subdivision billomoise, à l'échelon national, faute d'une réelle volonté politique, l'heure n'était malheureusement plus au développement des énergies nouvelles [5].

Notes

[1] *L'architecture d'aujourd'hui*, n° 167, n° 192, septembre 1977 ; *Techniques et architecture*, n° 300, n° 315, juin-juillet 1977, n° 325, juin-juillet 1979. Il convient également de mentionner les suppléments au *Bulletin d'information inter-établissement des écoles d'architecture* consacrés au sujet en février et mai 1976, mars et juin 1977, et au 1^{er} trimestre 1980.

[2] Laure Guillot, *Étude préalable à une maison solaire*, Travail probatoire de fin d'études, dir. Jean-Marc Massot, 1978, 99 pages. Jacques Thierry, *Problématique de l'habitat solaire*, Travail probatoire de fin d'études, dir. Jean-Marc Massot, 1979, 140 pages.

[3] Témoignage recueilli le 22 juillet 2021.

[4] Afin de bénéficier de ses conseils et de son expérience, Jean-Paul Reuillard demanda à Jean-Marc Massot de cosigner le projet. Jean-Marc Massot, architecte DPLG, enseignait à l'École d'architecture de Clermont-Ferrand les « technologies douces » et les « technologies solaires ». Il avait construit peu auparavant une maison solaire à la Roche-Blanche (Puy-de-Dôme). Par ailleurs, le travail de Jean-Paul Reuillard s'inscrivit dans les activités du groupe « Sycomore, Architecture et Paysage » dont il était membre.

[5] Face aux conséquences désastreuses du dérèglement climatique, les « énergies nouvelles » sont aujourd'hui de nouveau d'actualité. Trois décennies ont cependant été perdues depuis les expérimentations des années 1970-1980.

Période(s) principale(s) : 4e quart 20e siècle ()

Auteur(s) de l'oeuvre : Jean-Paul REUILLARD (architecte, attribution par source)

Description

Par l'abondance et la précision des informations fournies, la notice descriptive jointe au permis de construire [1] de la subdivision billomoise sort de l'ordinaire. De même, les pièces graphiques sont d'une qualité et d'une originalité rares (fig. 1 à 9). De toute évidence, le projet fut conçu jusqu'aux moindres détails avec autant de soin que de talent. Par ailleurs, après la mise en service du bâtiment, une plaquette explicative fut imprimée à l'attention du public (fig. 10 et 11). Réalisation quasi avant-gardiste, la subdivision devait promouvoir en Auvergne l'utilisation de l'énergie solaire. Elle fit également l'objet d'un article dans *L'architecture d'aujourd'hui* en novembre 1983 [2].

Si le bâtiment de la subdivision se remarque par son architecture peu banale, il bénéficie aussi de son emplacement très visible à l'entrée nord de Billom. Il est implanté sur une parcelle de forme triangulaire, délimitée au nord-ouest par le ruisseau L'Angaud, et au sud-est par la départementale 229. Au sud-ouest se trouve un carrefour équipé d'un rond-point. Deux voies importantes s'y croisent : la route de Clermont-Ferrand et la départementale 229, celle-ci ayant été créée vers 1975-1977 pour contourner par le nord-ouest le centre de Billom. Le site de la subdivision, qui avait été réservé sur les études préparatoires du Plan d'occupation des sols de Billom [3], résultait donc de l'aménagement de cette voie et du carrefour.

Le parti général du bâtiment de la subdivision découle de trois caractéristiques principales. Premièrement, l'implantation prend compte l'orientation vers le soleil à son zénith, l'affirmation de la façade principale vers le carrefour et le centre-ville, enfin l'alignement de l'axe longitudinal de l'édifice parallèlement à la route départementale 229. Deuxièmement, le plan se fonde sur une claire séparation entre les parties « garage-atelier » et « locaux administratifs-logement ». Troisièmement, l'architecture – façonnée par et pour la nouvelle technologie mise en œuvre – exprime l'aspect « machine solaire ».

Le bâtiment se dresse un peu en retrait du rond-point (fig. 2 et 12). Il possède un plan symétrique en T orienté sud-sud-ouest/nord-nord-est (fig. 3). Le pied du T (l'aile nord) abrite un atelier et des garages en rez-de-chaussée, ainsi que des pièces de service dans un étage partiel. La barre du T (l'aile sud, corps de bâtiment principal) est occupée sur deux niveaux par les services administratifs, un troisième niveau sous combles abritant des locaux techniques. En outre, à l'origine, un logement de fonction se trouvait dans la moitié nord-ouest du premier étage.

L'aile sud se distingue par sa volumétrie originale très découpée : son plan est rectangulaire mais sa coupe épouse globalement la forme d'un triangle rectangle (fig. 4). La façade principale méridionale est donc principalement un pan incliné qui domine la composition (fig. 5). L'aile nord (fig. 6, 7 et 8) possède aussi un plan rectangulaire mais sa volumétrie est essentiellement parallélépipédique. Cependant, pour trouver un accord avec le volume prismatique de l'aile sud, le toit à deux longs pans qui couvre l'aile nord possède une ligne de faîtage inclinée du nord vers le sud. La composition générale acquiert ainsi un effet dynamique, en lien avec le caractère novateur de l'architecture solaire.

La perspective d'un avant-projet dessinée par Jean-Paul Reuillard (fig. 13) représente le bâtiment de la subdivision tel un vaisseau spatial perçant les nuages en direction de l'espace. Le jeune architecte s'intéressait alors au mouvement Archigram, qui défendait notamment une vision futuriste de l'architecture. Les projets utopiques de ce courant jouaient avec des concepts « high tech », ludiques, poétiques, provocateurs, etc. L'architecture de la subdivision, « avant-gardiste » tant par ses formes que par sa fonction de « machine solaire », relève partiellement de cette source d'inspiration.

Dans son état d'origine (fig. 14 à 16), la façade principale de la subdivision se distinguait par son double rôle : elle captait l'énergie solaire et elle signalait la présence d'un bâtiment public dans l'espace urbain. Encore aujourd'hui, elle présente

un toit à un pan, incliné à 45° et d'une surface d'environ 180 m². Un porche, disposé en avant de ce pan et sur l'axe de symétrie longitudinal du bâtiment, protège l'entrée principale. Dans le prolongement du porche, et toujours suivant l'axe de symétrie, une verrière éclaire le vestibule. La verrière se prolonge jusqu'au faîtage et divise ainsi le pan incliné sud en deux parties. Elle a été obturée récemment, mais ses deux versants restent visibles. De part et d'autre de la verrière se trouvaient deux renforcements dans lesquels s'ouvraient deux fenêtres aérant le premier étage [4]. Là encore, voici quelques années, ce dispositif a été masqué (fig. 17 et 18). Enfin, des bandeaux de fenêtres inclinées à 45° vers l'intérieur du bâtiment se développent entre le pan incliné et des murs-sous-appui. L'inclinaison vers l'intérieur des fenêtres réduit l'ensoleillement des pièces ainsi éclairées.

Dans la configuration originelle du bâtiment, les capteurs solaires se trouvaient sur le pan incliné de l'aile sud (fig. 14 et 15). Ils comportaient de simples vitres sous lesquelles passait un réseau de petits tuyaux. Sous le réseau des tuyaux, le pan était revêtu d'une isolation thermique performante (anti-rayonnements, anti-convection, anti-conduction). Un fluide caloporteur (de l'eau glycolée) circulait dans les tuyaux des capteurs. Il apportait les calories recueillies à des échangeurs. Une cuve [5] d'accumulation bizonale, installée dans le vestibule (fig. 19 et 20), permettait de stocker les calories et de répartir leur utilisation selon les besoins. Enfin, le réseau parcourant les planchers assurait la diffusion des calories dans les locaux. Une ventilation mécanique contrôlée à récupérateur de chaleur complétait le dispositif [6].

Si le gros-œuvre du bâtiment comporte essentiellement des structures en béton armé et en métal, le large emploi de bardages métalliques sur les élévations a pour but de revendiquer le caractère « mécano-industriel » du bâtiment (fig. 21 et 22). Les deux cheminées de ventilation qui s'élèvent de part et d'autre de la verrière contribuent à ce dessein. Le métal est également utilisé de manière démonstrative pour les charpentes du porche et de la verrière, dans une démarche stylistique typique des années 1980. La couleur bleue assez vive qui revêtait ces charpentes relevait également des poncifs esthétiques de l'époque (fig. 15). Matériau le plus souvent industriel, la brique apporte sa note chaleureuse sur certaines parties, par exemple les murs sous-appui en façade sud, les piliers du porche ou les élévations de la jonction entre les deux ailes (fig. 23). Son emploi est aussi un clin d'œil à ce qui fut longtemps l'une des principales activités de Billom : la production de briques.

Pour ne pas déparer avec le bâtiment, les abords de la subdivision ont aussi fait l'objet d'un traitement de qualité (fig. 21 et 25). Des allées, des murets en briques, des surfaces enherbées, des aires d'évolution des véhicules, des haies et des alignements d'arbres constituent une composition d'ensemble. Pour conforter la monumentalité qui sied à un bâtiment public, l'axe reliant le rond-point à l'entrée principale de la subdivision est matérialisé par une allée revêtue de briques. Près du rond-point, l'allée entoure un gnomon monumental (fig. 25). Vers le porche, elle contourne un bassin en eau agrémenté de plantes aquatiques et orné d'une statue féminine [7] (fig. 26 et 27). La terre, l'eau, le feu, l'air omniprésents : la mise en scène fait appel aux quatre éléments !

De nos jours, privé de ses capteurs solaires, le bâtiment de la subdivision de la DDE de Billom a perdu sa principale clef de lecture. Sans elle, son architecture est bien moins compréhensible. Afin de remédier à cette perte de sens, des panneaux photovoltaïques ne pourraient-ils pas être posés sur le pan incliné de la façade principale ? Dans le contexte actuel du dérèglement climatique, l'on soulignerait ainsi le caractère pionnier de cette réalisation et on lui redonnerait toute sa portée historique [8].

Notes

[1] Archives municipales de Billom, permis de construire n° P 0643 accordé le 17 mars 1982.

[2] *L'architecture d'aujourd'hui*, n° 230, novembre 1983, p. 7, 26-27 et 69.

[3] Le POS de Billom a été approuvé le 27 février 1982.

- [4] Selon Jean-Paul Reuillard, la verrière n'avait pas pour seule fonction d'éclairer le vestibule. Ouverte sur celui-ci et sur le premier étage, elle devait favoriser et montrer les échanges d'air dans le bâtiment.
- [5] Cette cuve est ornée de bas-reliefs en terre cuite créés par l'artiste Jean Fonvielle, semble-t-il dans le cadre du dispositif du « 1 % artistique ».
- [6] Selon la notice descriptive jointe au permis de construire, le dispositif aurait dû permettre d'économiser quatre tonnes d'équivalent pétrole par an. Le coût de l'installation devait être amorti en onze ans.
- [7] Statue sculptée par l'artiste auvergnat Jean Chauchard.
- [8] Cette opération pourrait être complétée par la restitution des dispositions d'origine de la verrière.

Eléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : béton, béton armé ; acier, pan de métal
Matériau(x) de couverture : acier en couverture
Plan : plan régulier
Étage(s) ou vaisseau(x) : 1 étage carré
Élévations extérieures : élévation à travées
Type(s) de couverture :
Énergies : énergie solaire : produite sur place

Typologies et état de conservation

Typologies : architecture industrielle (4e quart 20e siècle) ; immeuble-atelier
État de conservation : bon état

Décor

Techniques : céramique, sculpture

Dimensions

Mesures : : NaN
Précision dimensions :
Édifice de plan en T, composé de deux corps de bâtiment.

Statut, intérêt et protection

Etude SRI : architecture XXe - **Modernisation et mutations de l'Auvergne, 1945-1985 : dix réalisations architecturales et urbaines emblématiques** - Étude pour le Service Patrimoines et Inventaire de la Région Auvergne-Rhône-Alpes - Christophe Laurent, historien du Patrimoine, 2021-2022 (suivi scientifique Nadine Halitim-Dubois chercheuse Inventaire général)
Intérêt de l'œuvre : à signaler
Statut de la propriété : propriété d'un établissement public de l'Etat

Références documentaires

Documents d'archive

- **Permis de construire subdivision de la DDE à Billom**
AC de Billom, permis de construire n° P 0643
P 0643

Annexe 1

Références documentaires

Documents d'archives

Archives municipales de Billom, permis de construire n° P 0643

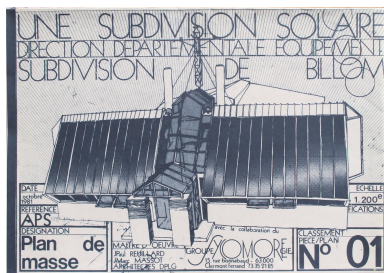
Bibliographie

L'architecture d'aujourd'hui, n° 230, novembre 1983, p. 7, 26-27 et 69.

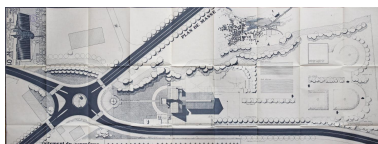
Marc Émery et Patrice Goulet, *Guide architecture en France, 1945-1983*, Paris, Groupe Expansion, *L'architecture d'aujourd'hui*, 1983, 398 p..

Le Fil, n° 18, « Architecture contemporaine dans le Puy-de-Dôme », 1993, deux photographies de la subdivision DDE de Billom reproduites page 64.

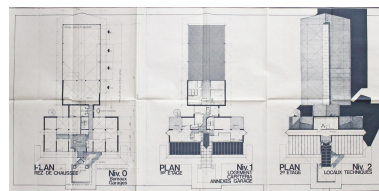
Illustrations



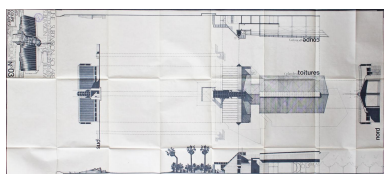
Billom, subdivision de la DDE, perspective présentée sur le plan de masse du permis de construire, Jean-Paul Reuillard architecte, octobre 1981 (Archives municipales de Billom).
Phot. Christophe Laurent
IVR84_20216302756NUCA



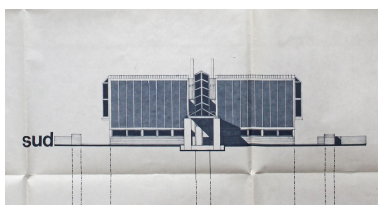
Billom, subdivision de la DDE, plan de masse, Jean-Paul Reuillard architecte, octobre 1981 (Archives municipales de Billom).
Phot. Christophe Laurent
IVR84_20216302757NUCA



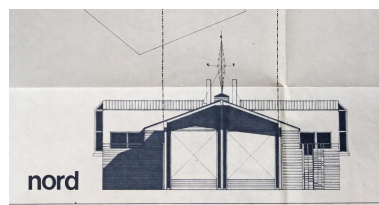
Billom, subdivision de la DDE, plans des niveaux, Jean-Paul Reuillard architecte, octobre 1981 (Archives municipales de Billom).
Phot. Christophe Laurent
IVR84_20216302758NUCA



Billom, subdivision de la DDE, coupe et façades, Jean-Paul Reuillard architecte, octobre 1981 (Archives municipales de Billom).
Phot. Christophe Laurent
IVR84_20216302759NUCA



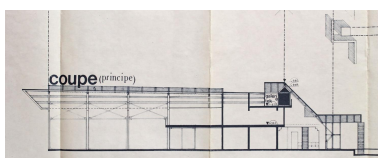
Billom, subdivision de la DDE, façade sud, Jean-Paul Reuillard architecte, octobre 1981 (Archives municipales de Billom).
Phot. Christophe Laurent
IVR84_20216302760NUCA



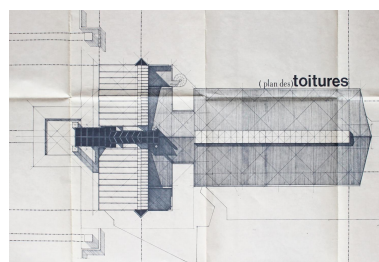
Billom, subdivision de la DDE, façade nord, Jean-Paul Reuillard architecte, octobre 1981 (Archives municipales de Billom).
Phot. Christophe Laurent
IVR84_20216302761NUCA



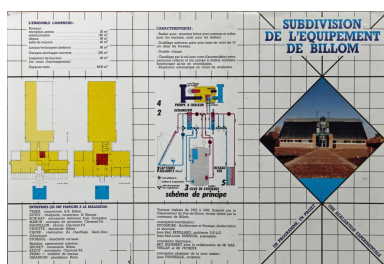
Billom, subdivision de la DDE, façade orientale, Jean-Paul Reuillard architecte, octobre 1981 (Archives municipales de Billom).
Remarquez la présence des palmiers...
Phot. Christophe Laurent
IVR84_20216302762NUCA



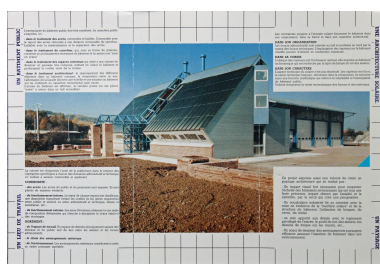
Billom, subdivision de la DDE, coupe longitudinale, Jean-Paul Reuillard architecte, octobre 1981 (Archives municipales de Billom).
Phot. Christophe Laurent
IVR84_20216302763NUCA



Billom, subdivision de la DDE, plan des toitures, Jean-Paul Reuillard architecte, octobre 1981 (Archives municipales de Billom).
Phot. Christophe Laurent
IVR84_20216302764NUCA



Billom, subdivision de l'Équipement, plaquette de présentation (recto), non signée, non datée, vers 1984.
Phot. Christophe Laurent
IVR84_20216302765NUCA



Billom, subdivision de l'Équipement, plaquette de présentation (verso), non signée, non datée, vers 1984.
Phot. Christophe Laurent
IVR84_20216302766NUCA



Billom, subdivision de la DDE, maquette de l'avant-projet, non datée (vers 1980), archives privées J.-P. Reuillard.
Phot. Jean-Paul REUILLARD
IVR84_20216302783NUCA



Perspective d'un avant-projet pour le bâtiment de la subdivision de la DDE de Billom, dessin de Jean-Paul Reuillard, non daté (vers 1980), archives privées J.-P. Reuillard.
Phot. Christophe Laurent
IVR84_20216302767NUCA



Billom, subdivision de la DDE, le corps de bâtiment sud vu du sud-ouest, état initial, 1983, archives privées J.-P. Reuillard.
Phot. Christophe Laurent
IVR84_20216302768NUCA



Billom, subdivision de la DDE, détail des capteurs solaires, détail de la verrière au-dessus du porche et du vestibule, ainsi que sur le pan incliné de la façade sud, état initial, 1983, archives privées J.-P. Reuillard.
Phot. Christophe Laurent
IVR84_20216302769NUCA



Billom, subdivision de la DDE, le corps de bâtiment sud vu du nord-ouest, état initial, 1983, archives privées J.-P. Reuillard.
Phot. Christophe Laurent
IVR84_20216302770NUCA



Billom, subdivision de la DDE, le corps de bâtiment méridional vu du sud, état de 2012. Les capteurs solaires ont semble-t-il été démontés en 1995. Un bardage en zinc a été posé à leur place. Des panneaux translucides ont fermé les renforcements de part et d'autre de la verrière.
Phot. Christophe Laurent
IVR84_20216302771NUCA



Billom, subdivision de la DDE, le corps de bâtiment méridional vu du sud, état de 2021. Des bacs métalliques ont totalement occulté la verrière et les renforcements.
Phot. Christophe Laurent
IVR84_20216302772NUCA



Billom, subdivision de la DDE, la cuve de stockage du fluide caloporteur dans le vestibule. Bas-reliefs créés par le sculpteur Jean Fonvieille.
Phot. Christophe Laurent
IVR84_20216302773NUCA



Billom, subdivision de la DDE, la partie supérieure de la cuve de stockage et, sous la verrière, l'espace ouvert entre le vestibule et les deux étages.
Phot. Christophe Laurent
IVR84_20216302774NUCA



Billom, subdivision de la DDE, vue générale depuis le sud-est.
Phot. Christophe Laurent
IVR84_20216302775NUCA



Billom, subdivision de la DDE, vue générale depuis le nord-est.
Phot. Christophe Laurent
IVR84_20216302784NUCA



Billom, subdivision de la DDE, détail de la façade nord-ouest à la jonction des deux ailes.
Phot. Christophe Laurent
IVR84_20216302776NUCA



Billom, subdivision de la DDE, vue générale depuis le rond-point.
Phot. Christophe Laurent
IVR84_20216302777NUCA



Billom, subdivision de la DDE, le gnomon monumental et l'allée



Billom, subdivision de la DDE, détail du porche et du bassin.



principale qui matérialise l'axe longitudinal de la composition d'ensemble. Un transformateur électrique a malencontreusement été installé à gauche de l'allée principale. Son volume brise la symétrie et introduit un élément parasite dépourvu de toutes qualités esthétiques.
Phot. Christophe Laurent
IVR84_20216302778NUCA

Phot. Christophe Laurent
IVR84_20216302779NUCA

Billom, subdivision de la DDE, la statue dans le bassin, œuvre du sculpteur Jean Chauchard.
Phot. Christophe Laurent
IVR84_20216302780NUCA

Dossiers liés

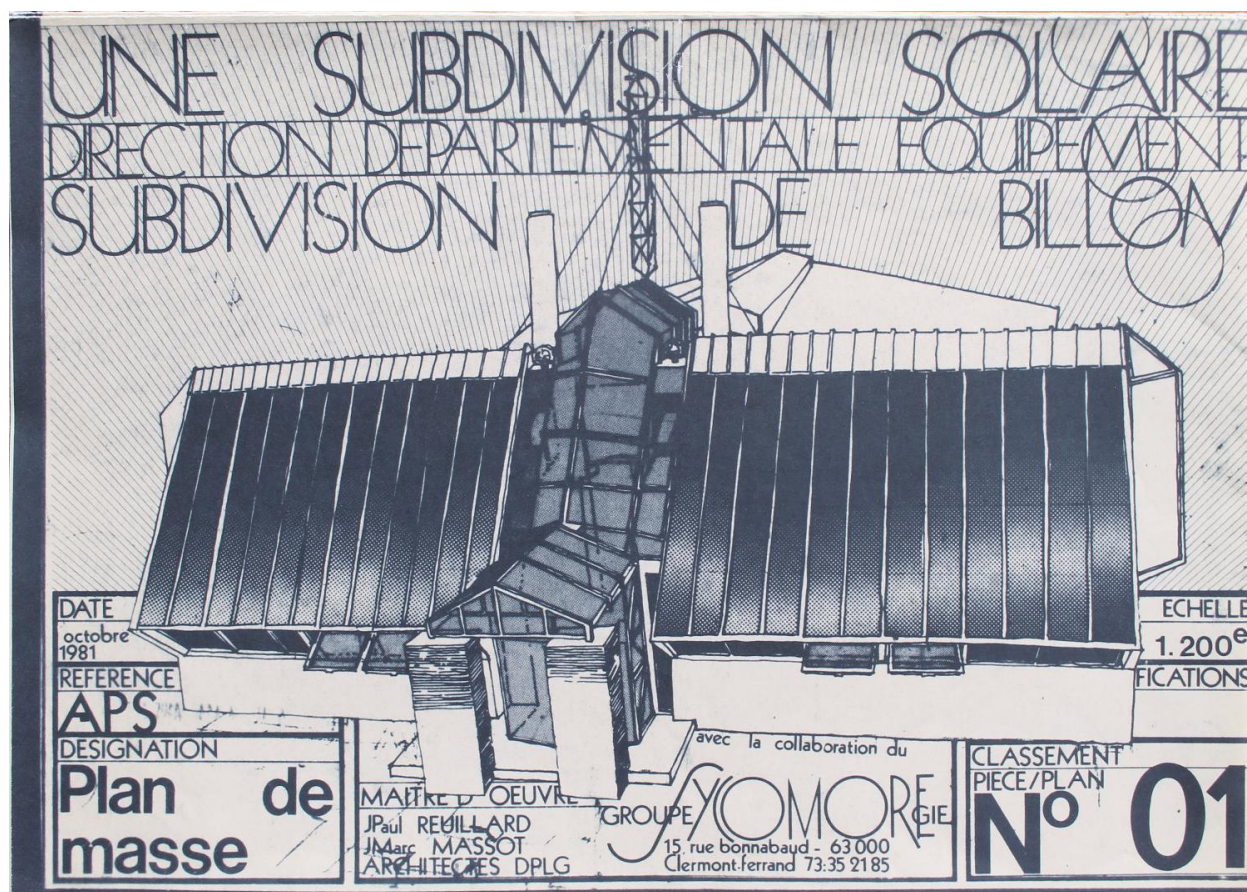
Dossiers de synthèse :

Modernisation et mutations de l'Auvergne, 1945-1985 : dix réalisations architecturales et urbaines emblématiques sur le territoire auvergnat (4 départements). 2021-2023 (IA63002684)

Oeuvre(s) contenue(s) :

Auteur(s) du dossier : Christophe Laurent

Copyright(s) : © Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel



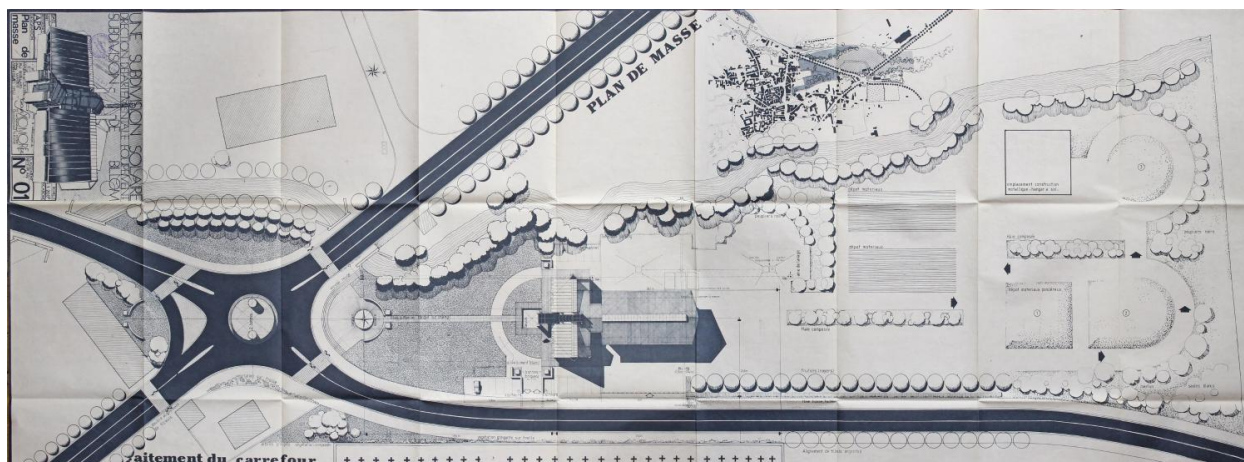
Billom, subdivision de la DDE, perspective présentée sur le plan de masse du permis de construire, Jean-Paul Reuillard architecte, octobre 1981 (Archives municipales de Billom).

IVR84_20216302756NUCA

Auteur de l'illustration : Christophe Laurent

Date de prise de vue : 2021

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



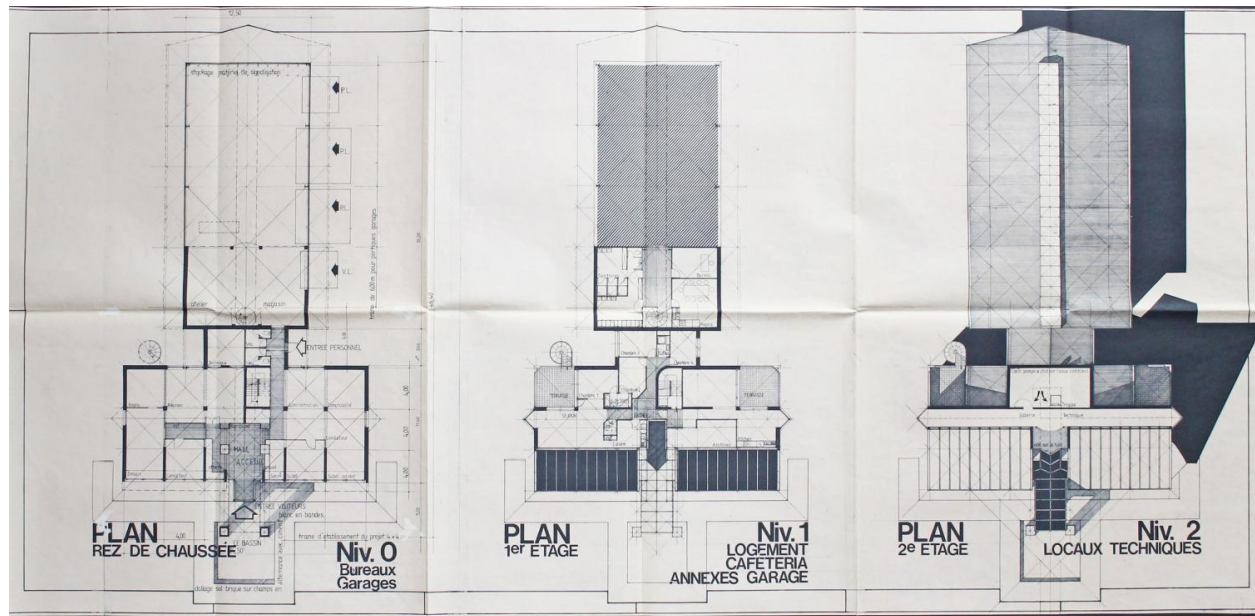
Billom, subdivision de la DDE, plan de masse, Jean-Paul Reuillard architecte, octobre 1981 (Archives municipales de Billom).

IVR84_20216302757NUCA

Auteur de l'illustration : Christophe Laurent

Date de prise de vue : 2021

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



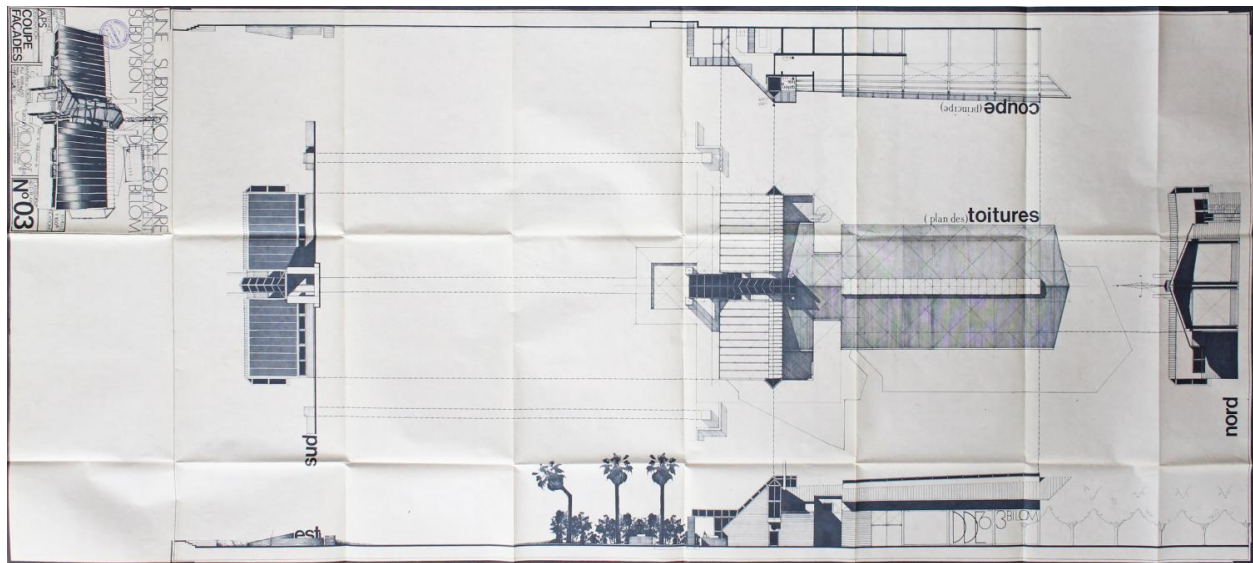
Billom, subdivision de la DDE, plans des niveaux, Jean-Paul Reuillard architecte, octobre 1981 (Archives municipales de Billom).

IVR84_20216302758NUCA

Auteur de l'illustration : Christophe Laurent

Date de prise de vue : 2021

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



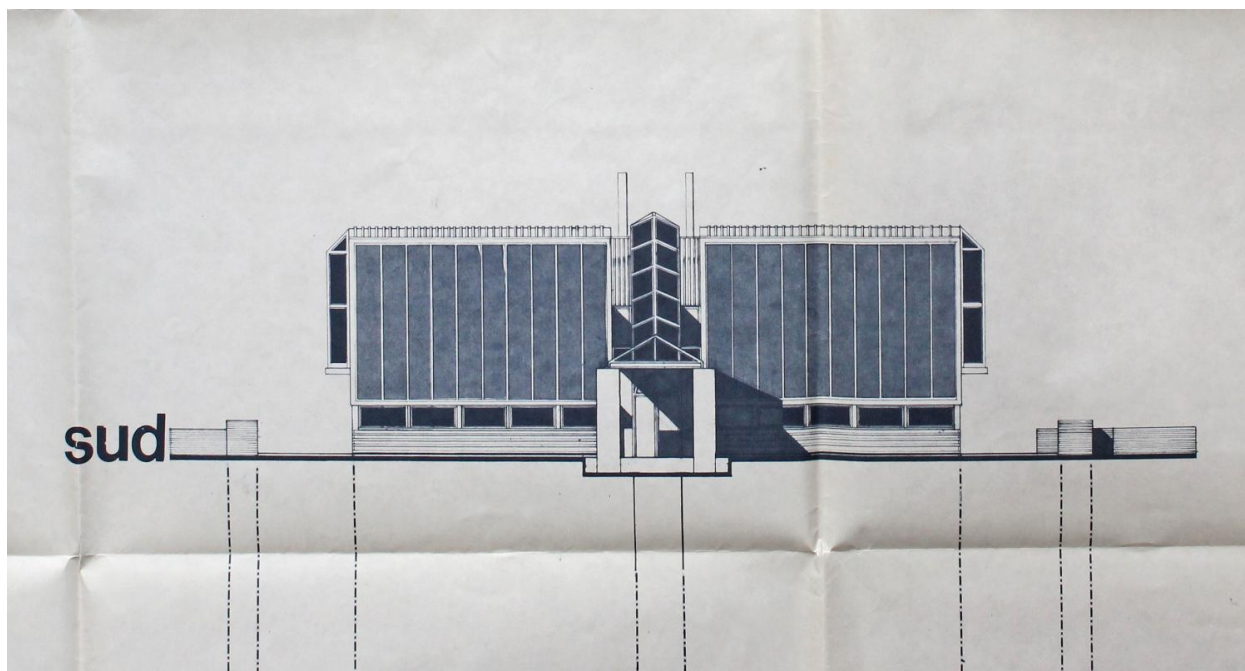
Billom, subdivision de la DDE, coupe et façades, Jean-Paul Reuillard architecte, octobre 1981 (Archives municipales de Billom).

IVR84_20216302759NUCA

Auteur de l'illustration : Christophe Laurent

Date de prise de vue : 2021

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



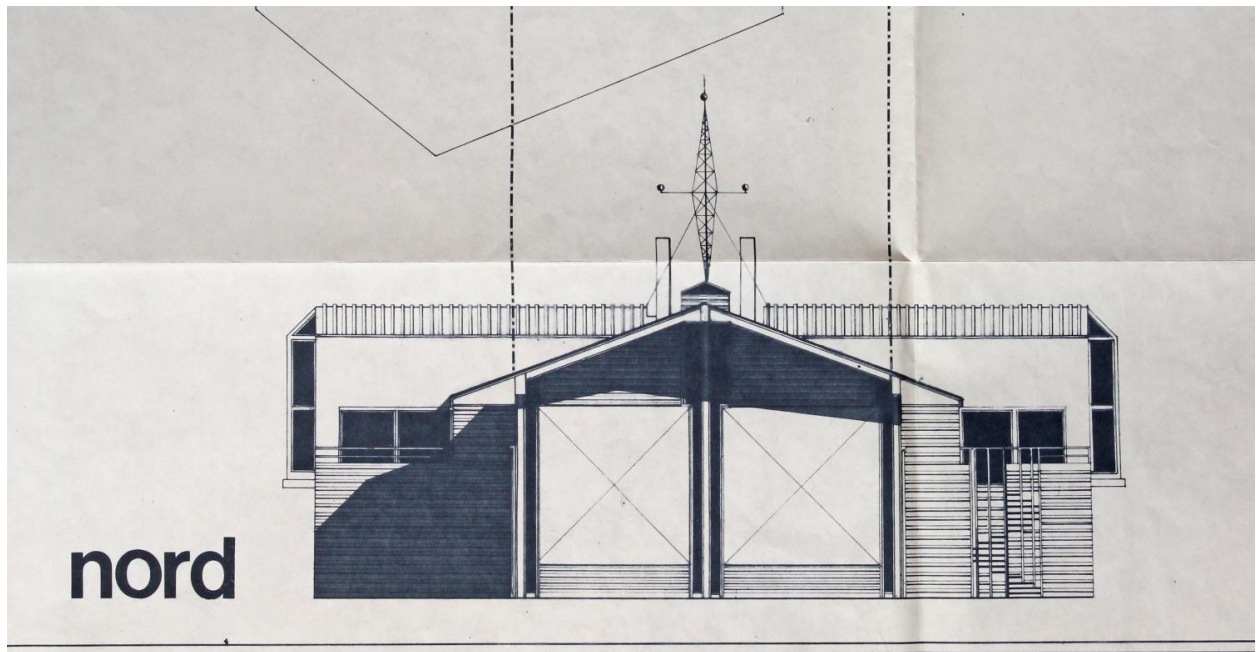
Billom, subdivision de la DDE, façade sud, Jean-Paul Reuillard architecte, octobre 1981 (Archives municipales de Billom).

IVR84_20216302760NUCA

Auteur de l'illustration : Christophe Laurent

Date de prise de vue : 2021

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



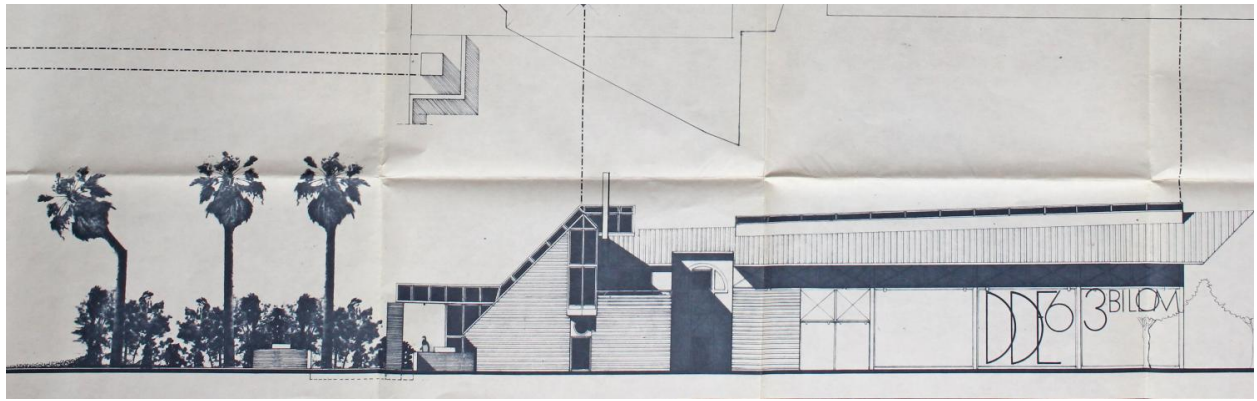
Billom, subdivision de la DDE, façade nord, Jean-Paul Reuillard architecte, octobre 1981 (Archives municipales de Billom).

IVR84_20216302761NUCA

Auteur de l'illustration : Christophe Laurent

Date de prise de vue : 2021

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



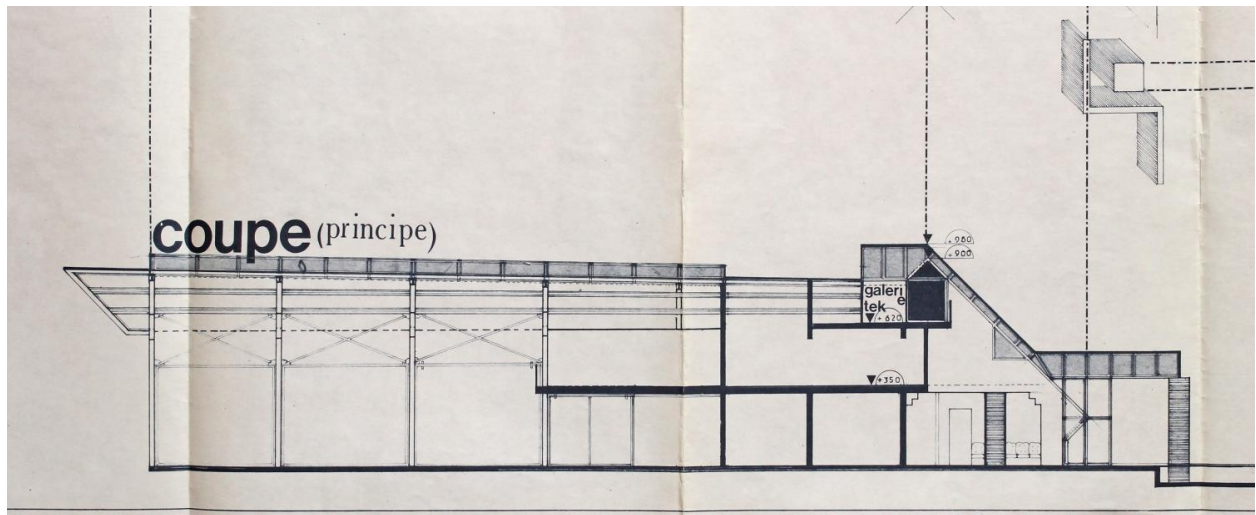
Billom, subdivision de la DDE, façade orientale, Jean-Paul Reuillard architecte, octobre 1981 (Archives municipales de Billom). Remarquez la présence des palmiers...

IVR84_20216302762NUCA

Auteur de l'illustration : Christophe Laurent

Date de prise de vue : 2021

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



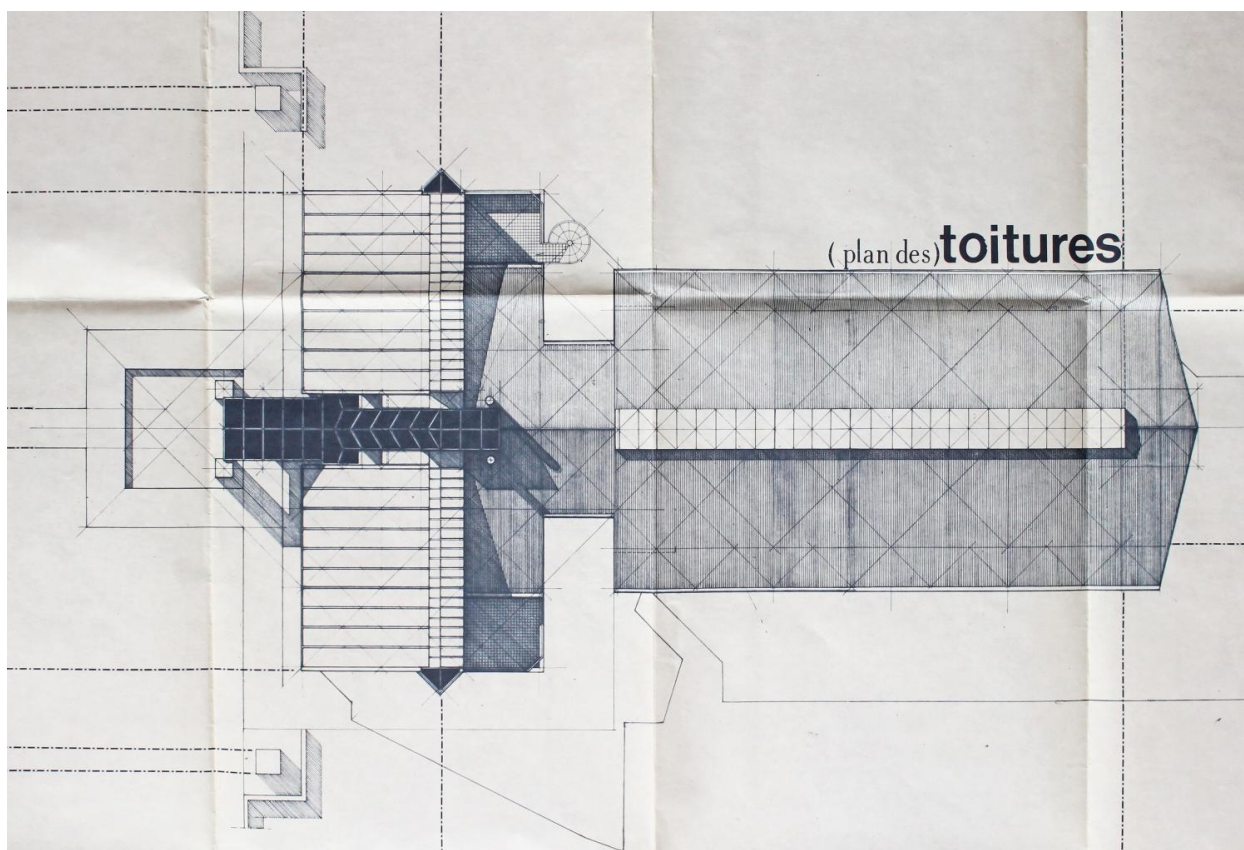
Billom, subdivision de la DDE, coupe longitudinale, Jean-Paul Reuillard architecte, octobre 1981 (Archives municipales de Billom).

IVR84_20216302763NUCA

Auteur de l'illustration : Christophe Laurent

Date de prise de vue : 2021

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



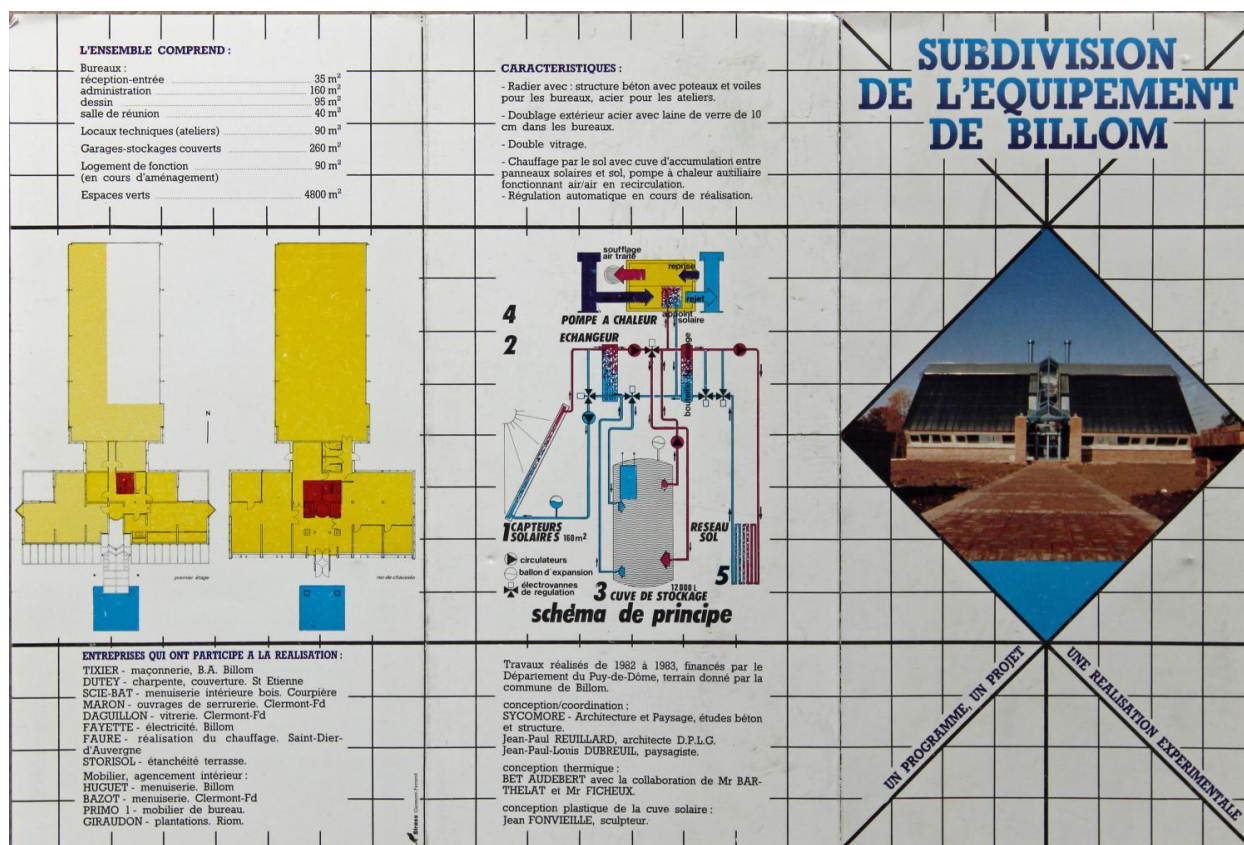
Billom, subdivision de la DDE, plan des toitures, Jean-Paul Reuillard architecte, octobre 1981 (Archives municipales de Billom).

IVR84_20216302764NUCA

Auteur de l'illustration : Christophe Laurent

Date de prise de vue : 2021

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



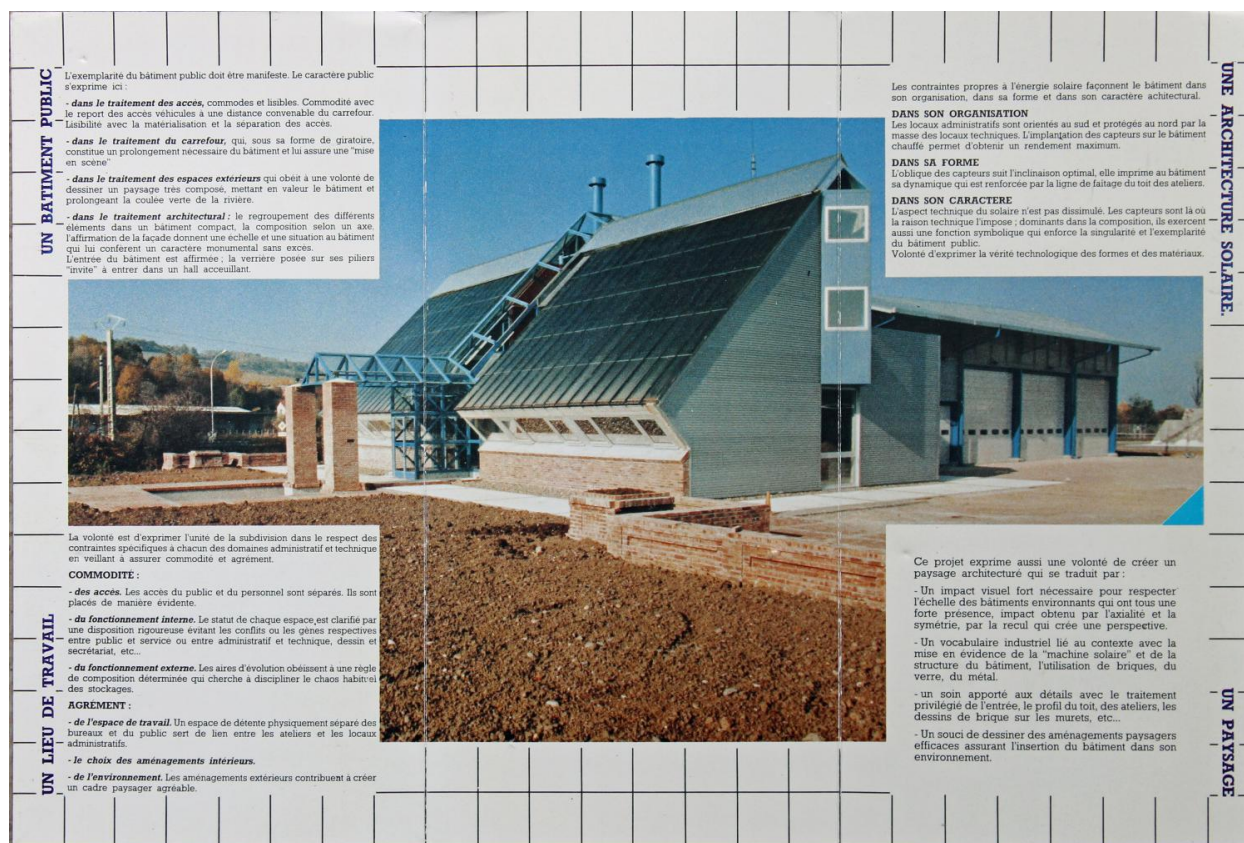
Billom, subdivision de l'Équipement, plaquette de présentation (recto), non signée, non datée, vers 1984.

IVR84_20216302765NUCA

Auteur de l'illustration : Christophe Laurent

Date de prise de vue : 2021

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Billom, subdivision de l'Équipement, plaquette de présentation (verso), non signée, non datée, vers 1984.

IVR84_20216302766NUCA

Auteur de l'illustration : Christophe Laurent

Date de prise de vue : 2021

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



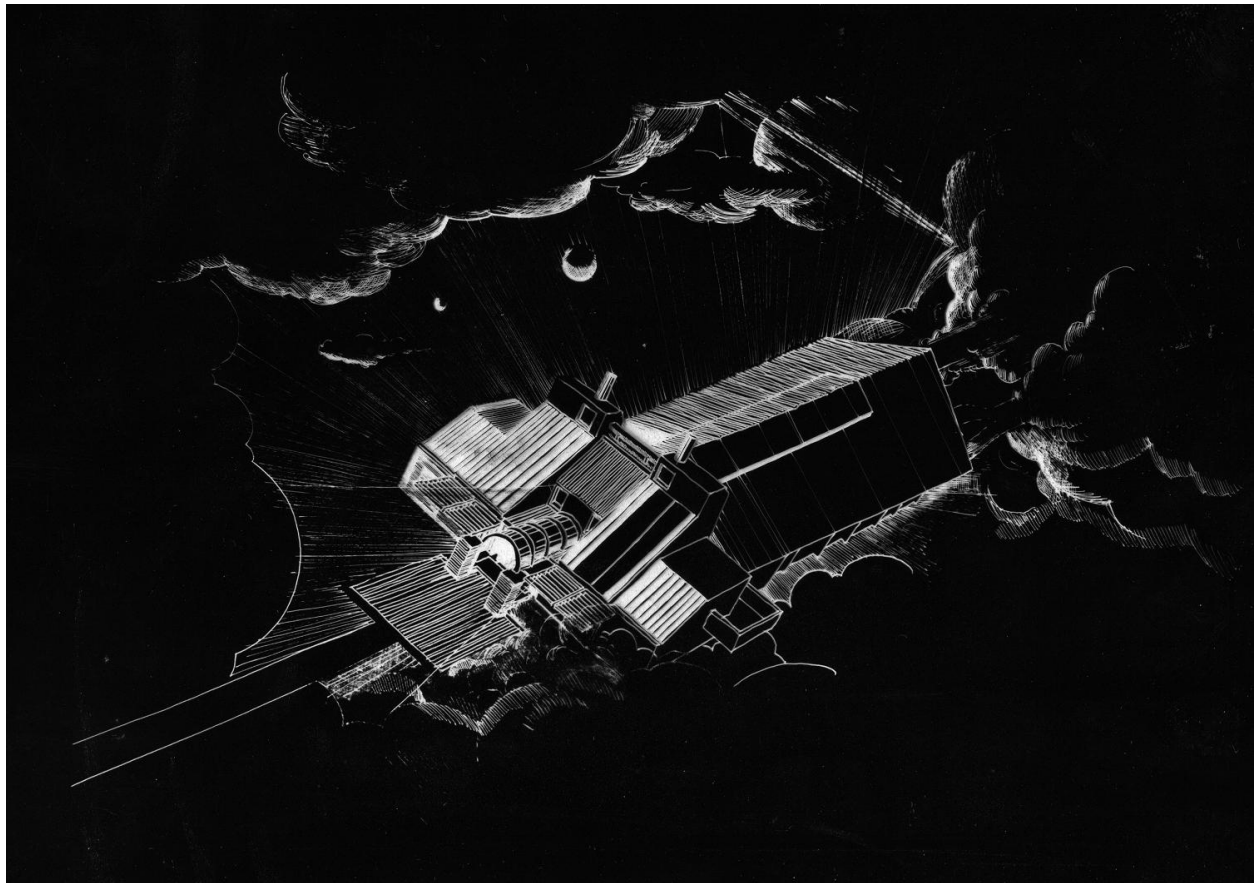
Billom, subdivision de la DDE, maquette de l'avant-projet, non datée (vers 1980), archives privées J.-P. Reuillard.

IVR84_20216302783NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Paul REUILLARD

Date de prise de vue : 2022

© Droits réservés ; © Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Perspective d'un avant-projet pour le bâtiment de la subdivision de la DDE de Billom, dessin de Jean-Paul Reuillard, non daté (vers 1980), archives privées J.-P. Reuillard.

IVR84_20216302767NUCA

Auteur de l'illustration : Christophe Laurent

Date de prise de vue : 2021

© Fonds privé

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Billom, subdivision de la DDE, le corps de bâtiment sud vu du sud-ouest, état initial, 1983, archives privées J.-P. Reuillard.

IVR84_20216302768NUCA

Auteur de l'illustration : Christophe Laurent

Date de prise de vue : 1983

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Billom, subdivision de la DDE, détail des capteurs solaires, détail de la verrière au-dessus du porche et du vestibule, ainsi que sur le pan incliné de la façade sud, état initial, 1983, archives privées J.-P. Reuillard.

IVR84_20216302769NUCA

Auteur de l'illustration : Christophe Laurent

Date de prise de vue : 1983

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Billom, subdivision de la DDE, le corps de bâtiment sud vu du nord-ouest, état initial, 1983, archives privées J.-P. Reuillard.

IVR84_20216302770NUCA

Auteur de l'illustration : Christophe Laurent

Date de prise de vue : 1983

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Billom, subdivision de la DDE, le corps de bâtiment méridional vu du sud, état de 2012. Les capteurs solaires ont semble-t-il été démontés en 1995. Un bardage en zinc a été posé à leur place. Des panneaux translucides ont fermé les renforcements de part et d'autre de la verrière.

IVR84_20216302771NUCA

Auteur de l'illustration : Christophe Laurent

Date de prise de vue : 2012

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Billom, subdivision de la DDE, le corps de bâtiment méridional vu du sud, état de 2021. Des bacs métalliques ont totalement occulté la verrière et les renforcements.

IVR84_20216302772NUCA

Auteur de l'illustration : Christophe Laurent

Date de prise de vue : 2021

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Billom, subdivision de la DDE, la cuve de stockage du fluide caloporteur dans le vestibule. Bas-reliefs créés par le sculpteur Jean Fonvieille.

IVR84_20216302773NUCA

Auteur de l'illustration : Christophe Laurent

Date de prise de vue : 2021

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Billom, subdivision de la DDE, la partie supérieure de la cuve de stockage et, sous la verrière, l'espace ouvert entre le vestibule et les deux étages.

IVR84_20216302774NUCA

Auteur de l'illustration : Christophe Laurent

Date de prise de vue : 2021

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Billom, subdivision de la DDE, vue générale depuis le sud-est.

IVR84_20216302775NUCA

Auteur de l'illustration : Christophe Laurent

Date de prise de vue : 2021

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Billom, subdivision de la DDE, vue générale depuis le nord-est.

IVR84_20216302784NUCA

Auteur de l'illustration : Christophe Laurent

Date de prise de vue : 2022

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Billom, subdivision de la DDE, détail de la façade nord-ouest à la jonction des deux ailes.

IVR84_20216302776NUCA

Auteur de l'illustration : Christophe Laurent

Date de prise de vue : 2021

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Billom, subdivision de la DDE, vue générale depuis le rond-point.

IVR84_20216302777NUCA

Auteur de l'illustration : Christophe Laurent

Date de prise de vue : 2021

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Billom, subdivision de la DDE, le gnomon monumental et l'allée principale qui matérialise l'axe longitudinal de la composition d'ensemble. Un transformateur électrique a malencontreusement été installé à gauche de l'allée principale. Son volume brise la symétrie et introduit un élément parasite dépourvu de toutes qualités esthétiques.

IVR84_20216302778NUCA

Auteur de l'illustration : Christophe Laurent

Date de prise de vue : 2021

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Billom, subdivision de la DDE, détail du porche et du bassin.

IVR84_20216302779NUCA

Auteur de l'illustration : Christophe Laurent

Date de prise de vue : 2021

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Billom, subdivision de la DDE, la statue dans le bassin, œuvre du sculpteur Jean Chauchard.

IVR84_20216302780NUCA

Auteur de l'illustration : Christophe Laurent

Date de prise de vue : 2021

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation